

Compte-rendu de la réunion du 3 octobre 2014

Rennes

La liste des participants est en annexe

Ordre du jour

1. Etat d'avancement des inventaires
2. Caractérisation des méthodes d'inventaire
3. Présentation d'un guide d'aide à la correction géométrique
4. Protocole pour la remontée et la diffusion des données
5. Proposition d'un tronc commun d'attributs ?

Information passée au groupe de travail

L'INRA et AGROCAMPUS OUEST ont produit une carte des milieux potentiellement humides. La carte des milieux potentiellement humides modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Ce travail permet de disposer d'une base cartographique homogène au niveau national, compatible avec une représentation graphique au 1/100 000, utile pour élaborer et piloter les politiques publiques qui concernent les milieux humides.

Les données sont accessibles librement à partir de GéoBretagne et de l'infrastructure de données spatiales GeoSAS de l'UMR AGROCAMPUS OUEST INRA SAS (<http://geowww.agrocampus-ouest.fr/web/>). Les données et la notice explicative sont téléchargeables à partir des métadonnées.

Ces données vont remplacer la couche des zones humides potentielles d'Agrotransfert Bretagne jusqu'alors disponible sur la Bretagne.

1-Etat d'avancement des inventaires

Le FMA présente l'état d'avancement communal des inventaires de zones humides de juin 2014. Sur certaines communes, il n'y a pas de projet d'inventaire. Il s'agit souvent de petites communes sur lesquelles il n'y a pas de PLU et qui ne souhaitent pas forcément réaliser l'inventaire des zones humides. Certaines communes peuvent être indiquées et maintenues en cours de validation pour des raisons de blocages.

A noter et à modifier dans l'état d'avancement : sur Belle Ile, l'inventaire est en cours.

2- Caractérisation des méthodes d'inventaire

Il est proposé de retenir les champs suivants pour la caractérisation des méthodes d'inventaire, avec les modifications et compléments proposés par le groupe de travail (en couleur) :

CRITERES : critères utilisées pour identifier les zones humides sur le territoire inventorié (attention cette information disponible par zone humide ne donne pas le critère utilisé spécifiquement pour identifier et délimiter cette zone humide mais la méthode utilisée globalement pour réaliser l'inventaire)

Liste de valeurs : CODE LETTRE

TERRITOIRE : territoire de réalisation de l'inventaire

Liste de valeurs : CODE LETTRE

CONCERTATION : niveau de réalisation de la concertation (comités de suivi, groupe de travail...)

Liste de valeurs : CODE LETTRE

VALIDATION : niveau de validation ~~officielle~~ par délibération de l'inventaire

Liste de valeurs : CODE LETTRE

Critères	Territoire	Concertation	Validation
A Critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié	A SAGE	A SAGE	A SAGE
B Botanique suivant critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié	B Commune	B Commune	B Commune
C Pédologie suivant critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié	C	C Commune et SAGE	C Commune et SAGE
D Botanique et pédologie, critères non basés sur les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié	D Autre collectivité	D Autre collectivité	D Autre collectivité
E Botanique, critères non basés sur les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié	E	E Autre collectivité et SAGE	E Autre collectivité et SAGE
F Pédologie, critères non basés sur les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié	F	F Commune et autre collectivité	F Commune et autre collectivité
G	G	G Commune, autre collectivité et SAGE	G Commune, autre collectivité et SAGE
H Autre	H	H Autre	H Autre
I On ne sait pas	I On ne sait pas	I On ne sait pas	I On ne sait pas
J	J	J Pas de concertation	J Pas de validation

ANNEE_DEBUT : année de démarrage de l'inventaire

ANNEE_FIN_TERRAIN : année d'achèvement de l'expertise de terrain

ANNEE_VALIDATION_SAGE : année de validation au niveau du SAGE

MAITRE_D'OUVRAGE

COORDINATEUR

REMARQUE_GENERALE OBSERVATION

Pôle métier Eau - GTR zones humides

Il est également souligné qu'il faudra se préoccuper des mises à jour ponctuelles. Cette information pourrait être renseignée au niveau du polygone de zone humide.

A ce niveau, il n'est pas souhaitable que le suivi de l'intégration des inventaires dans les PLU soit réalisé. Il est souligné l'absence de consultation des SAGE sur ce point. Il serait intéressant d'assurer un lien plus direct entre les SAGE et les services instructeurs des PLU. La DREAL va étudier cette possibilité en lien avec les DDTM.

Les communes se trouvant sur plusieurs SAGE peuvent poser problème pour la validation des inventaires. Il serait souhaitable de pouvoir répartir les communes entre les SAGE pour faciliter la validation et l'administration des données.

3- Présentation d'un guide d'aide à la correction géométrique

Ce projet de guide traite des problèmes de géométries et d'identifiants pouvant exister au sein d'un inventaire ou entre plusieurs inventaires, et propose un accompagnement technique pour les corriger. Le groupe de travail souligne la difficulté de modifier des géométries en assurant une cohérence avec le terrain et la validation des modifications (au niveau du SAGE, entre 2 SAGE). Cela peut nécessiter des moyens conséquents. Le groupe de travail indique également l'importance d'une vigilance entre les différents territoires afin d'éviter tous conflits (« zones humides » superposées avec « zones non humides ») en lien éventuellement avec une autorité qui s'occupe des inventaires à cheval sur plusieurs SAGE.

Il est souligné l'importance d'éviter ces problèmes dans le cadre des nouveaux inventaires.

4- Protocole pour la remontée et la diffusion des données

Suite aux travaux menés sur l'Ille et Vilaine (GT IPZH35 piloté par la DDTM), il est proposé, au-delà de l'avertissement contenu dans les métadonnées, d'intituler les données sous GéoBretagne : « Etat des connaissances des zones humides sur le territoire du SAGE X », ceci afin d'explicitier le caractère non exhaustif des inventaires pour ne pas induire en erreur l'utilisateur de la donnée, tout en ne dévalorisant pas les travaux de recensement.

Ces données seront accompagnées d'avertissements contenus dans les métadonnées par rapport à l'exhaustivité, la qualité des données, l'application de la réglementation non conditionnée par ces inventaires, etc.

Pôle métier Eau - GTR zones humides

Il serait également intéressant de pouvoir faire apparaître un « filigrane » : « toute zone humide même non inventoriée, est soumise à la réglementation en vigueur relative aux zones humides » lorsque que l'on affiche une donnée zone humide dans le visualiseur GéoBretagne, à voir si cela est envisageable avec les administrateurs de GéoBretagne. De plus, il faudrait proposer une sémiologie standard pour l'affichage dans GéoBretagne (limite des polygones, possibilité d'interdire l'affichage de la donnée en dessous d'une certaine échelle, etc.).

Après réunion, les administrateurs GéoBretagne ont indiqué que la mise en place d'un filigrane sur le visualiseur n'était pas possible, et qu'il était préférable de bien décrire les données et leurs limites d'utilisation dans les fiches de métadonnées. Il est également précisé la possibilité de créer un "groupe de couches" qui permet de désactiver la couche à une certaine échelle ou alors de la remplacer par une couche plus précise.

Concernant la visibilité des données au niveau régional, le groupe de travail ne retient pas l'option d'avoir une compilation régionale des inventaires. Les données seront accessibles par territoire de SAGE uniquement, mais dans le visualiseur de GéoBretagne, il sera possible de faire afficher l'ensemble des données par des hyperliens (réalisé par les administrateurs).

La question du moissonnage direct à partir de GéoBretagne par le FMA pour la remontée des données auprès de l'agence de l'eau est posée. Les données compilées par le FMA pour le compte de l'Agence de l'eau sont structurées selon la base de données Gwern (recommandée sur le bassin Loire-Bretagne). Si les données disponibles au niveau du territoire de SAGE sont organisées sous Gwern, il convient de faire remonter cet inventaire (base de données et géométries) au FMA à chaque mise à jour. Si les données ne sont pas sous Gwern, il convient d'envoyer au FMA les données sources avec l'ensemble des attributs. Si les données déposées sous GéoBretagne correspondent aux données sources, il faudra en informer le FMA à chaque mise à jour afin qu'il puisse « moissonner » ces données à partir de GéoBretagne.

5- Proposition d'un tronc commun d'attributs ?

Afin d'améliorer la lisibilité des données au niveau régional et faciliter l'exploitation des données par divers utilisateurs, il est confirmé l'intérêt de proposer des attributs communs pour l'ensemble des jeux de données qui seront déposés sous GéoBretagne par les SAGE.

Il est également souligné le risque d'agréger des données difficilement comparables du fait de méthodes de caractérisation utilisées différentes.

Il est donc proposé de structurer les premiers champs des tables attributaires de la même manière :

Identifiant

Caractérisation de la méthode (cf. §2)

CRITERES (liste de valeurs)
TERRITOIRE (liste de valeurs)
CONCERTATION (liste de valeurs)
VALIDATION (liste de valeurs)
ANNEE_DEBUT
ANNEE_FIN_TERRAIN
ANNEE_VALIDATION_SAGE
MAITRE D'OUVRAGE
COORDINATEUR
OBSERVATION

Code Corinne Biotope

Autres champs mis à disposition par choix du SAGE

La question d'avoir une typologie plus simple est également posée. Actuellement, les différentes structures ont généralement mis en place des appellations plus simples. Il faudrait étudier les différentes typologies.

Dans tous les cas, chaque structure peut agréger des champs complémentaires qui lui sont propres à la suite du tronc commun.

Il faudra également penser à intégrer un champ EUNIS, typologie qui vient progressivement remplacer Corine Biotope.

Suites à donner

Suite à ce travail, l'équipe d'animation propose de consulter en novembre le groupe de travail restreint sur une fiche « protocole pour la remontée des données » avec la proposition du tronc commun d'attributs, des propositions d'avertissements, etc.

Le FMA poursuit son travail sur le guide d'aide à la correction des problèmes de géométries et d'identifiants.

Pour rappel, dans le cadre de ses missions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le FMA peut accompagner les structures rencontrant des difficultés techniques.

Une prochaine réunion se tiendra en 2015.

Annexe1. Liste des participants

NOM	PRENOM	ORGANISME	PRESENCE
BARDON	Elodie	GIP BE	Excusée
BLANCHET	Fabien	FMA	x
BLONDEL	Xavier	Syndicat Mixte du Loch et du Sal	x
BOUDET	Colas	ONEMA	x
BRUT	Julian	SMEIL	x
CAIGNEC	Ronan	Syndicat Mixte du sage Blavet	x
CALLAC	Mickaël	SMJGB	Excusé
DERRIEN	Grégory	Syndicat mixte de la ria d'Etel	Excusé
DESCAMPS	Catherine	DREAL	x
DOUBLET	Camille	DDTM35	x
DOUILLARD	Benoît	CG56	Excusé
DUCEUX	Sylvaine	Lorient Agglomération	Excusée
DUPONCHEEL	François-Xavier	SAGE Couesnon	x
GUEGAIN	Caroline	SMEGA	x
JOURDON	Julien	Syndicat Mixte du BV du Meu	x
LAMBERT	Frédéric	DDTM35	x
LE MOAL	Françoise	CNRS-Ecobio-OSUR	Excusée
LEMERCIER	Blandine	Agrocampus Ouest	Excusée
LE NORMAND	Anne	EPTB Vilaine	x
MAGAND	Benjamin	EPTB Vilaine	Excusé
MAGUEUR	Anaëlle	FMA	x
MANELPHE	Jean	Syndicat du Bassin du Scorff	Excusé
MASSA	florence	CRB	x

Pôle métier Eau - GTR zones humides

MESSIEZ - POCHE	Wilfrid	Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc - SAGE Baie de Saint-Brieuc	x
PEZZINO	Dominique	Lorient Agglomération	x
SAGET	Camille	Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc - SAGE Baie de Saint-Brieuc	x
THOMAS	Corinne	CG29	Excusée
URIEN	Matthias	SIAGM	x
VAROQUIER	Sébastien	SMEGA	x